

## DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

**DELAUNAY**

**Jacqueline**

**Membre d'EPCI/Agglomération du Choletais/Vice-président titulaire  
d'une délégation (EPCI de + 100 000 hab)**

Élu(e) ou nommé(e) le : 15/07/2020

Déclaration déposée le : 18/11/2021 10:45:23

### Renseignements personnels :

**Année de naissance :** 16/01/1950

**Adresse :**

**1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration**

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

**2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration**

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

**3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration**

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

**4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination**

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

**5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin**

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
Néant	

**6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts**

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

## 7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
<p>Maire depuis le 06/2020 Commentaire : ██████████ Je suis maire de la commune de Trémentines depuis juin 2020 et Vice-Présidente de l'Agglomération du Choletais depuis cette date. La délégation de vice-présidente du Choletais a été renouvelée, à la suite de la réélection du conseil municipal de la ville de Cholet, ville centre de notre Agglomération, en septembre 2021. Ma délégation de vice-présidente est identique à celle attribuée en juin 2020 et je reçois une indemnité nette depuis juin 2020 de 924,13 € jusqu'à ce jour. Mon indemnité nette en tant que maire est de 932,45 € ██████████</p>	<p>2020 : 1 614 € Net 2021 : 2 367 € Net</p>

### Observations

*Je soussigné Jacqueline DELAUNAY certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.*

*Fait, le 18/11/2021 10:45:23*

*Signature : Jacqueline DELAUNAY*